



Mise à pied disciplinaire pendant ?un arrêt de travail

Par Jblm

Bonjour

Convoqué à un entretien à titre disciplinaire le 16/09/21.

Le 25/09/21 je reçois un courrier recommandé de mon entreprise. Objet notification d'une mise à pied de 3 jours Allan du 13/10/21 au 15/10/21.

Le 22/09/21 je me trouve en arrêt de travail et hospitalisé le lendemain intervention chirurgicale et une prochaine vers le 20/10/21 .Donc je suis en arrêt de travail au minimum début novembre. Suis-je en droit de demander à mon employeur de décaler la mise à pied à la fin de mon arrêt de travail sachant que j'étais en arrêt maladie avant réception du courrier stipulant la mise a pied ?.

Je sais que certaines personnes se mettent en arrêt maladie le jour même de leur sanction et dans ce cas l'employeur n'a pas à décaler sa sanction.